

ABONNEMENT.

SAUMUR : Un an, 30 fr. Six mois, 16. Trois mois, 8. Poste : Un an, 35 fr. Six mois, 18. Trois mois, 10.

On s'abonne :

A SAUMUR, Chez tous les Libraires; A PARIS, Chez DONGREL et BULLIER, Place de la Bourse, 33; A EWIG, Rue Talbott, 10.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c. Réclames, —... 30. Faits divers, —... 75.

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi. Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS, Chez M. HAVAS-LAFFITE et Cie, Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

7 Mai 1877.

LA CHAMBRE.

M. Gambetta a prononcé vendredi un discours des plus violents qui se résume tout entier dans ce mot de la fin : Guerre au cléricisme ! le cléricisme, voilà l'ennemi ! Cette déclaration de guerre a été accueillie par des applaudissements répétés à gauche et au centre. M. Gambetta était donc maître du terrain; aussi M. Jules Simon s'est-il empressé de se ranger à sa suite.

M. Laverge est venu questionner M. Jules Simon sur un article de la Défense accusant ce dernier de s'être laissé imposer par le Maréchal les déclarations qu'il avait faites la veille.

Jouant une vertueuse indignation, le ministre n'a fait qu'un bond à la tribune pour protester de son indépendance et jeter par terre le journal accusateur avec un geste qui essaya d'être tragique et qui ne réussit qu'à soulever un vaste éclat de rire. « Le gouvernement, a-t-il dit, est maître de lui-même, et toutes les fois qu'il exprime une opinion, c'est la sienne. »

Puis il a affirmé de nouveau sa volonté de faire respecter la loi aussi bien par les catholiques que par leurs adversaires. Un tonnerre d'applaudissements répond à la déclaration du ministre, M. Gambetta bat les mains; on comprend dès lors que M. Jules Simon est sauvé; mais le sauvetage ne sera pas accompli avant que M. le comte de Mun n'ait infligé à M. le président du conseil une verte correction.

M. le comte de Mun dit qu'il a écouté en silence les dénunciations dirigées contre les catholiques, qu'il a étouffé l'expression de son indignation, espérant de M. le ministre de l'intérieur autre chose que la banale déclaration d'un respect platonique pour la religion. (Très bien ! à droite.)

Après le discours qui a été prononcé au début de la séance, il est plus nécessaire que jamais que le gouvernement réponde à la question précédemment posée par l'orateur. On cherche vainement à établir une distinction entre les ultramontains et les catholiques. L'Eglise catholique est indissolublement unie.

Elle est sortie parfaite des mains de son créateur, pour sauvegarder sa mission sur les âmes; elle peut faire des conventions avec les pouvoirs civils, mais elle réserve toujours d'une façon absolue le principe de sa liberté.

Pour que l'Eglise soit libre dans sa doctrine, il faut qu'elle ait la liberté de la parole, qu'elle puisse dénoncer l'iniquité, qu'elle ait enfin la liberté de son gouvernement, c'est-à-dire la liberté du Pape.

Le Pape, puissance merveilleuse qui traverse les âges, doit inspirer à tous les esprits des sentiments de respect et d'admiration.

Pour se défendre de cette admiration, il n'y a d'autre ressource que la révolte. C'est que le Pape est le chef de l'Eglise, c'est-à-dire le lien de toutes les âmes dans le monde catholique. On ne peut porter atteinte à sa liberté sans violer la liberté de la conscience humaine.

Au moment où un cri d'alarme s'est élevé dans toute l'Europe devant l'indépendance du Pape menacée, il s'est trouvé des hommes pour prétendre que les catholiques voulaient pousser la France dans une guerre contre l'Italie, comme pour les vouer aujourd'hui à la malédiction, demain sans doute au massacre. (Mouvements divers.)

L'orateur cite un article du Rappel où les cléricaux sont présentés comme voulant envoyer les soldats à la guerre et à la mort et appelant de leurs vœux l'invasion étrangère. On oublie que c'est par millions que se comptent les catholiques auxquels s'adresse cet outrage.

Il est regrettable que M. le président du conseil n'ait pas trouvé un mot pour flétrir de pareils écrits.

Les catholiques ne veulent pas la guerre

avec l'Italie; ils veulent la paix avec tout le monde. (Très-bien ! à droite.) Mais ils ont le droit d'aimer le Pape et de témoigner leur sentiment. On a dit que les catholiques étaient rarement patriotes; mais c'est la foi qui est la meilleure garantie du patriotisme. L'orateur proteste avec indignation contre des attaques et des invectives persistantes.

L'orateur donne lecture d'articles de journaux qui attaquent avec violence le Pape et le culte catholique. (Plusieurs membres à gauche disent que ces articles ont été condamnés.)

M. le comte de Mun, continuant ces citations, donne lecture d'un article intitulé : *Jesus Charpentier*, et qui a été dénoncé à M. le garde des sceaux.

M. le garde des sceaux dit qu'il n'y a pas de délit dans cet article.

M. le comte de Mun répond qu'il y a un blasphème qui a touché douloureusement les catholiques.

M. Jules Simon, président du conseil, a exposé ses doctrines en matière de répression de la presse; il ne lit pas les articles et s'en rapporte au ministre de la justice qui, lui, de son côté, s'en rapporte au ministre de l'intérieur.

Les attaques contre les catholiques n'émouvent pas le gouvernement, qui n'est sensible qu'aux attaques contre la République.

En abandonnant l'Eglise et la religion, on ne voit pas que l'on compromet la société et l'Etat. Ne voit-on pas le trouble des esprits augmenter ?

Hier, des étudiants d'une école de l'Etat, élevés dans l'esprit de discussion, après avoir entendu un professeur flétrir comme ils le méritaient les sanglants auteurs de la Terreur (bruit à gauche), rédigeaient un manifeste où ils déclaraient la guerre au catholicisme.

Conséquents avec eux-mêmes, ils ont insulté un prêtre et tenté de forcer la porte d'un établissement religieux. (Très-bien ! à droite.)

M. le président du conseil voudra sans doute répondre à la question qui lui est po-

sée et dire comment il entend concilier le respect qu'il prétend professer pour la religion catholique et la politique qu'on résumait tout à l'heure par ces mots : Guerre au cléricisme ! (Applaudissements à droite.)

L'ordre du jour pur et simple est rejeté. La priorité est accordée à l'ordre du jour Leblond, dont voici le texte :

« La Chambre, considérant que la crudescence des manifestations ultramontaines est un danger pour la paix intérieure et extérieure, invite le gouvernement à user des moyens légaux dont il dispose, et passe à l'ordre du jour. »

L'ordre du jour Leblond est adopté par 346 voix contre 44.

Guerre d'Orient.

EN EUROPE.

Bucharest, 4 mai.

Les Turcs ont définitivement renoncé à passer le Danube.

Tenez pour certain que la Roumanie ne prendra part effectivement à la guerre qu'après un succès des Russes.

Bucharest, 4 mai.

Les batteries russes établies sur les hauteurs de Reni au confluent du Pruth avec le Danube ont fait feu cette après-midi sur un monitor turc qui descendait le Danube.

Le monitor a riposté tout en se retirant dans la direction de Toulcha; quelques bombes sont tombées sur la ville. Il n'y a eu aucune victime.

Hier, à trois heures, un monitor turc, recommençant le feu, a lancé trois boulets sur Braila, mais sans blesser personne.

Les Russes n'ont pas répondu.

Bucharest, 5 mai.

Les Turcs ont bombardé hier Reni, dans l'intention de faire sauter la poudrière, qu'ils ont cru à tort située sur la grande place de la ville.

Un civil a été blessé.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

ROSE MINOY

NOUVELLE INÉDITE (*).

(Suite.)

Donc, Saba ne devait pas revenir avant Pâques, et il était chargé d'amener Rose auprès de M^{me} Minoy.

Comment les choses se savent-elles si promptement de par le monde ?

Il y a certainement des messagers non gagés à toutes les portes pour motiver l'expression : « le bruit court ! »

Alors, comme aujourd'hui, comme dans les temps les plus reculés, la Renommée, *Fama*, était munie de deux trompettes.

M^{me} Minoy avait à peine achevé de lire la lettre de Saba, que M^{me} d'Artigollet et M^{me} de Légli se venaient chez elle pour lui demander des nouvelles du transuge. M^{me} d'Artigollet trouva que c'était bien tarder pour regagner le logis et émit l'idée que Saba devait sans doute s'occuper d'affaires

(* Tous droits réservés.)

éminemment sérieuses. Assurément, si M^{me} Minoy avait insisté un peu, ce pauvre exilé fût revenu ranimer une société qui menaçait de s'éteindre. Le colonel ne comptait plus, et le chevalier, vu la rigueur de la saison, tisonnait ses bûches du matin au soir. Quant à Delphin, il se dédoublait, et, sans être assisté de son fidèle ami, cela lui devenait une fatigue.

M^{me} Minoy se trouva fort embarrassée pour répondre nettement à des questions portées à brûle-pourpoint et appuyées d'un regard malicieux.

M^{me} d'Artigollet ajouta :

— Vous savez, chère bonne amie, que vous ne serez plus importunée par le grand louvetier. Cependant, jeune et jolie comme vous l'êtes, vous ne pouvez éternellement rester vêtue de deuil, et, à votre place, je sais bien que je choisirais pour mon seigneur et maître... Tenez, gageons que Delphin, si vous le consultez, sera de mon avis ?

M^{me} Minoy s'efforça de sourire et ne répondit pas.

— Trop de discrétion, Céline, et surtout trop de réflexions quand il s'agit de votre bonheur et de celui de votre fille.

M^{me} de Légli appuya fortement le discours de M^{me} d'Artigollet. Et enfin, quelques jours plus tard, le chevalier, qui venait offrir ses hommages à M^{me} Minoy, y mêla le regret d'être privé de la société de son cher Saba. Il pria Céline de lui rendre en

quelque sorte la vie, en rappelant celui qui était la gazette vivante du pays.

On se ligua donc pour accuser M^{me} Minoy d'avoir exilé, par ses rigueurs, un ami nécessaire à tous.

Disons-le tout de suite : elle avait au cœur, non un de ces amours de caprice qu'on voit s'effacer par d'autres impressions, mais une affection réelle doublée d'une grande estime pour l'homme qui était son familier depuis si longtemps, et qui lui avait récemment donné la preuve d'un dévouement peu commun. Elle avait hésité, elle hésitait encore à cause de sa fille. Elle n'avait consulté personne, et chacun venait cependant insister pour qu'elle se décidât. Son frère même eût été heureux de la voir mariée à Saba.

C'est au curé David qu'elle avait parlé sans arrière-pensée, et le vieux prêtre lui avait dit :

— Ce que Dieu vous inspirera, vous ferez. Priez-le de vous éclairer en vous préparant aux devoirs religieux qui précèdent la grande fête de Pâques.

C'est pourquoi les Pâques de 1829 furent l'époque fixée pour la réponse définitive à la demande de Saba.

Si nous écrivions une fiction, il nous serait maintenant facile de tenir en éveil l'attention du lecteur en retardant la conclusion du mariage de M^{me} Minoy, ou bien même en créant des épisodes dramatiques pour que cette solution un peu bourgeoise

se termine par un événement empreint de tristesse.

Il est bien évident que notre histoire y gagnerait sous plus d'un rapport; mais aussi nous aurions à nous faire à nous-même le grave reproche de n'être pas un chroniqueur véridique. Tout ce que nous avons rapporté jusqu'à présent a pu paraître invraisemblable : qu'aurait-on dit alors si nous avions peint des tableaux au gré de notre imagination ? Nos acteurs ont vécu, et leurs moindres actions vivent encore dans le souvenir de bien des personnes. C'est à ces dernières que nous demandons si, oui ou non, on peut nous accuser de fantaisies littéraires. Il est vrai que la majeure partie de nos lecteurs se soucie fort peu de savoir si nous sommes atteints d'une hypertrophie de conscience et qu'ils nous demandent simplement de les distraire. Alors nous leur déclarons que plus tard ils seront satisfaits, s'il nous est permis d'entreprendre le récit émouvant d'une remarquable histoire tout à fait inventée et dont la fin les fera rêver.

Eh bien, oui, M^{me} Minoy consentit à devenir la légitime épouse de messire Joseph-Jacques Joly de Tampon de Saba, et Rose assista joyeuse à ce mariage. Tampon était patronné par M^{me} de Légli et d'Artigollet. L'ex-colonel put aller jusqu'à la sacristie, et le chevalier prononça dans cette circonstance le seul bon mot de sa vie, mot recueilli par tout le monde et qui devint l'appellation nouvelle de M^{me} Rose Minoy.

Le capitaine d'un monitor turc est venu aujourd'hui à Oltenitza; il a fait tirer un coup de canon à poudre et a invité le détachement roumain à se retirer. Après le départ des troupes roumaines, il a fait placer des torpilles dans le Danube.

Bucharest, 5 mai.

A la suite du bombardement, les habitants de Reni et de Braïla abandonnent leur domicile.

Trois monitors turcs sont venus en reconnaissance devant Oltenitza.

Les Russes ont quatre batteries à Braïla; l'une d'elles, située au bas de la ville, domine l'île voisine; deux autres, placées à trois kilomètres à droite de la ville, sont séparées par 600 mètres l'une de l'autre.

La quatrième est à un kilomètre sur la gauche.

Après l'escarmouche d'avant-hier, les forces russes et l'artillerie occupant Braïla ont été augmentées dans de fortes proportions.

L'avant-garde de l'armée russe est arrivée hier à Boujeo par la chaussée. Elle se compose des cosaques.

Les hussards et l'artillerie, avec l'état-major, sont arrivés aujourd'hui.

Galatz, 5 mai.

Le grand-duc Nicolas arrivera ici cette nuit. M. Bratiano l'accompagnera.

Le grand-duc passera la journée de demain à Barboche; il inspectera les troupes, les batteries et les fortifications. Il repartira demain soir.

Bucharest, 5 mai.

L'avant-garde russe dépassera demain Urziceni. L'armée russe, en avance d'un jour, passera le 19 mai près de Bucharest.

La cavalerie arrivera la première. 30,000 pions ont été commandés.

Des débarquements sont préparés: on assure qu'ils serviront à établir un camp russe à Daniassa, près de Giurgevo.

Les Russes prononcent leur mouvement sur la rivière d'Oltu, dans la direction de Slatina.

Le secret le plus absolu est gardé sur les mouvements militaires qui continuent à s'accomplir avec une grande régularité.

Les journaux étrangers contiennent une foule d'indications entièrement fantaisistes, tant sur la marche des Russes et les villes qu'ils occupent, que sur l'attitude de la Roumanie.

EN ASIE.

Trebizonde, 4 mai, soir.

Le général Melikoff vient de quitter Kars, il doit remonter la vallée de Kur, redescendre par Artoum et attaquer par terre Batoûm.

Les Russes se contentent de bloquer Kars, sans en faire, comme en 1854, le siège effectif. Moukhtar-Pacha, en quittant la place, a emporté la plus grande partie des provisions.

L'armée russe qui allait au secours de l'armée sous Kars a été battue par les Turcs qui lui ont même enlevé une batterie de canons. Mais les Turcs n'étant pas en forces suffisantes n'ont pu empêcher les Russes d'aller faire leur jonction avec l'armée de blocus de Kars.

Cette belle enfant entraît alors dans sa quinzième année: de son père, elle n'avait, hélas! nul souvenir, et la seule personne qui l'avait entourée des soins les plus tendres, qui avait remplacé ce père lâchement assassiné au coin d'un bois, c'était justement celui que M^{me} Minoy venait d'accepter pour mari.

Le chevalier eût désiré que Rose pût devenir officier aux gardes-françaises; mais son vœu n'étant pas susceptible d'être réalisé, il avait reconnu que Tampon allait faire de sa filleule une reine de grâce et de beauté. C'est pourquoi son toast fut applaudi avec les manifestations les plus joyeuses, lorsqu'après avoir bu au bonheur des deux époux, il salua Rose, en s'écriant:

— Et maintenant, messieurs et chères madames, à notre aimable mignonne, à la reine de Saba!

« A la reine de Saba! » comment le chevalier avait-il trouvé cela tout seul? La reine de Saba court aussitôt embrasser son maître d'armes et lui déclarer qu'ayant un père, elle choisissait maintenant pour parrain le chevalier de Léglise qui venait de conquérir ce titre avec tant d'éclat.

Et la noce fut gaie. Caillivet y raconta encore son voyage à Toulouse; Delphin eut des histoires homériques pour le colonel et le chevalier; Saba fut plus spirituel que jamais avec les dames; le curé David prouva, une fois de plus, que le prêtre est un ami dans les saintes familles.

D'après l'ordre de marche des Russes, on peut constater jusqu'ici qu'ils sont entrés en Asie sur trois colonnes, et que ces trois colonnes convergent sur la route d'Erzeroum par laquelle peuvent arriver les renforts aux Turcs.

Ce serait sur les plateaux d'Arménie que se livrerait la bataille décisive.

Trebizonde, 5 mai, soir.

Les Russes ont tenté de surprendre la ville de Kars à deux heures du matin. La mêlée a été sanglante, et à six heures du matin ils ont dû se retirer, après avoir subi un grave échec.

Moukhtar-Pacha a battu, à l'est de Kars; les renforts russes qui allaient rejoindre Loris-Melikoff.

Le prince Nicolas, écrit-on de Bucharest, doit établir son quartier général à Jassy, mais il faudra encore une semaine avant que celui de Kischeneff ait pu être levé et transporté complètement.

Quoi qu'en puissent dire certains télégrammes, un tiers de l'armée russe est déjà en Roumanie, et comme les forces russes qui avaient été concentrées ici s'élèvent à près de 300,000 hommes, il faudra au moins encore 15 jours, vu le mauvais état des routes et des chaussées, avant que l'armée russe ne soit en mesure d'entreprendre ces opérations de passage.

Nous lisons dans une correspondance de Londres:

La raison pour laquelle le sultan n'a pas quitté Constantinople pour aller inspecter ses armées doit être attribuée à une nouvelle conspiration découverte par Saïd-Pacha contre la personne d'Abdul-Hamid. Ce complot avorté avait été organisé par des Grecs dont quelques-uns ont été arrêtés. Les sofas ne sont pour rien dans cette tentative d'enlèvement du sultan. Une lettre particulière de Constantinople déclare que ce complot a été exagéré à dessein pour retenir le sultan au milieu des populations de Stamboul. Mahmoud-Damat est persuadé qu'au lendemain du départ d'Abdul-Hamid, les sofas tenteront un mouvement insurrectionnel en faveur de Mourad et de Midhat. Ils sont très-irrités de voir que le sultan n'a pas déployé l'étendard du Prophète; ils accusent tout haut le sultan de ne vouloir faire la guerre que pour sauver les apparences, et d'être trop disposé à faire la paix quand même avec la Russie, si les armées turques éprouvent quelques revers. Ils ajoutent que si telles n'étaient pas les secrètes pensées de l'entourage du sultan, on n'aurait pas conservé l'indolent Abdul-Kerim dans son poste de généralissime. Aux récriminations des sofas viennent se joindre les menaces des hordes de l'Asie-Mineure et des Arabes qui trouvent que le padischah agit beaucoup trop mollement.

Chronique générale.

La Chambre a entamé samedi la première délibération sur la première partie de la loi

Et l'on dansa même, le soir, avant de se retirer. Tout d'abord, M^{me} d'Artigollet avait pris sa guitare; mais cela ne suffisait pas, et Saba, qui avait de réels talents chorégraphiques, voulut montrer que Rose avait pris d'excellentes leçons au couvent. Il dépêcha Caillivet chez Peyrot, le violoniste du pays. Qui n'a connu le vieux Peyrot? Vingt-cinq ans plus tard, on le voyait encore portant de longs rubans à la boutonnière de son veston et conduisant allègrement une noce à l'église de la paroisse. Brave Peyrot! quel entrain quand il raçait une contredanse! Cela ne s'appelait pas un quadrille alors! On ne connaissait ni la polka, ni la schottisch, ni la redowa, ni la mazurka. On ne disait pas: le pantalon, l'étole, la poule...; le violoniste s'écriait: « En avant quatre! en avant deux!... balacez! chaîne des dames! » etc. Et sérieusement on glissait, on pirouettait, on battait des entrechats... — Ah! le bon temps! me disait un homme de 1830. Nous dansions, et vous marchez aujourd'hui! Lamartine a défini la danse: « La poésie du mouvement et la mélodie des corps. »

A la noce de Saba, il n'y eût ni menuet, ni sarabande; mais le chevalier et Delphin se distinguèrent dans le pas du cavalier seul, et Rose valsa classiquement, avec son beau-père, sur un trois-quatre bien rythmé.

(A suivre.)

BIREMONT DE LAQUEILLE.

municipale générale, à laquelle la déclaration d'urgence a été retirée.

**

Dans une réunion tenue samedi soir par les principaux membres de la droite du Sénat, il a été décidé qu'on interpellait le ministère sur la situation faite aux évêques par l'ordre du jour voté vendredi par la Chambre.

Les résolutions prises portent que l'on proposera d'abord la question préalable, puis on proposera un ordre du jour pur et simple.

**

A propos de la hausse sur les blés, nous lisons dans le *Mouvement financier*:

« Pour les blés, la hausse a été soudaine, mais non imprévue. Le pays sur lequel manœuvrent les armées russes et turques est un des greniers du monde; la navigation du Danube interrompue, la mer Noire fermée, c'est le blé s'entassant dans les magasins depuis Galatz et Braïla jusqu'à Odessa et Taganrog. Ce qui vient en aide à la spéculation à la hausse, qui a exagéré les conséquences vraies de cet état de choses, c'est qu'à un hiver trop doux succède un printemps humide et sans chaleur qui retarde la végétation et ne permettra peut-être de commencer la moisson que huit ou quinze jours plus tard que l'époque ordinaire, ce qui est une perte considérable. »

Sur plusieurs points, en Californie, par exemple, les restes de la dernière récolte ne permettront pas d'arriver jusqu'au moment où la moisson sera possible. De là, pour le reste des Etats-Unis, un encouragement à une de ces spéculations dont ils sont coutumiers, et qui vient de se produire à New-York, Chicago, Détroit, sur tout le bassin des grands lacs.

Nous n'avons pas à nous occuper ici des fluctuations de la halle de Paris et des imprudences qui s'y commettent, grâce à une entente parfaite entre les détenteurs de grains et les meuniers. Nous n'indiquons ce mouvement de hausse générale que parce qu'il provoquera certainement des exportations du numéraire européen. Mais il nous touche directement et immédiatement en ceci, que le pain a renchéri d'une manière très-sensible et que rien ne nuit à la reconstitution de l'épargne comme l'élévation du prix du pain. »

**

Les perfectionnements de tout genre que la science moderne a apportés aux moyens de destruction rendent le droit des neutres presque illusoire. Comment peut-il exister par exemple, sur les fleuves ou sur les côtes maritimes avec l'usage des torpilles qui font sauter indistinctement amis ou ennemis? On n'avait pas pensé à cet ingénieux instrument au temps où les traités s'occupaient de garantir le droit des neutres.

« L'état présent de la science, » comme on dit aujourd'hui, met à néant toutes ces stipulations.

Un vapeur anglais a déjà sauté en abordant le port de Kertch, et tout son équipage a péri. Ce navire neutre a subi le sort d'un navire ennemi; et d'autres peut-être le subiront, s'ils veulent continuer à naviguer sur les côtes.

Nous ne savons si l'Angleterre et l'Autriche réclameront contre le blocus du Danube qui porte une grave atteinte à leur commerce. Autant vaudrait interdire tous les engins modernes dont ces puissances elles-mêmes se serviraient pourtant en cas de guerre.

Il faut reconnaître que la science et le perfectionnement des moyens de destruction anéantissent tous les traités antérieurs sur le droit des neutres et même sur le droit des gens. La guerre entre deux puissances peut mettre en interdit le commerce maritime ou fluvial de toutes les autres. C'est un des progrès de la civilisation.

Chronique militaire.

On sait que, depuis les événements de 1870-1871, les différents corps de troupes, se conformant aux instructions ministérielles, font des exercices sur les voies ferrées, notamment pour l'embarquement et le débarquement des troupes en wagon. Ces exercices ont été suspendus pendant l'hiver,

mais la belle saison étant revenue, le général Berthaut vient de donner des ordres pour qu'ils soient repris dans tous les corps d'armée.

Avis administratif.

Classement, en 1876, des chevaux, juments, mulets et mules susceptibles d'être utilisés pour le service de l'armée.

M. le ministre de la guerre a décidé conformément aux dispositions de l'article 1^{er} de la loi du 1^{er} août 1874, il sera procédé du 15 mai au 15 juin 1877, à l'inspection et au classement de tous les chevaux, juments, mulets et mules, ayant atteint l'âge de six ans pour les chevaux et juments, et de quatre ans pour les mulets et mules (l'âge se compte du 1^{er} janvier de l'année de la naissance.)

Ces opérations ne s'appliquent pas aux animaux de trait et aux juments poulinières appartenant à l'Etat et mis en disposition chez les cultivateurs ou éleveurs.

Comme en 1876, et afin d'occasionner le moins de dérangement possible aux propriétaires, les commissions de classement se rendront dans chaque chef-lieu de commune.

Ces commissions seront composées:

1^o D'un officier de l'armée active, président;

2^o D'un membre civil habitant la commune désigné par le préfet.

Ces deux membres ont voix délibérative en cas de partage des voix, celle du président est prépondérante.

Chaque commission est assistée, autant que possible, d'un vétérinaire militaire civil.

Le vétérinaire n'a que voix consultative. Les chevaux et juments de six ans et au-dessus, les mulets et mules de quatre ans et au-dessus, existant dans chaque commune, sont tous examinés par la commission désignée à cet effet.

Sont seuls dispensés de la présentation les animaux refusés définitivement lors du classement de 1876 et qui ont été indiqués comme tels par l'officier, président de la commission, sur le registre de recensement du mois de janvier de la même année.

Les propriétaires qui présenteront, faisant sciemment de fausses déclarations, des animaux refusés en 1876 aux lieux de place d'autres animaux aptes au service, pourront être déférés aux tribunaux, conformément à l'article 13 de la loi du 1^{er} août 1874, et condamnés à une amende de deux cents francs à deux mille francs (fr. à 2,000 fr.).

Les opérations sont faites séparément par commune, dans les régions indiquées dans l'ordre et à l'heure fixés à l'avance dans chacune d'elles.

Les propriétaires sont appelés par un tableau alphabétique, et chacun d'eux présente un bloc les animaux qui lui appartiennent.

Chaque animal est toisé, puis classé, et y a lieu, d'après sa taille ou sa conformation, dans l'une des catégories ci-après.

1^o. Cavalerie de réserve (cuirassiers), taille de 1 m. 54 et au-dessus.

2^o. Cavalerie de ligne (dragons), taille de 1 m. 50 à 1 m. 54.

3^o. Cavalerie légère (chasseurs et hussards), taille de 1 m. 47 à 1 m. 50.

4^o. Chevaux de troupe (artillerie), taille de 1 m. 48 à 1 m. 54.

5^o. Chevaux de troupe (artillerie), trait, ger, taille de 1 m. 48 à 1 m. 54.

6^o. Chevaux de troupe (train), gros, taille de 1 m. 48 et au-dessus.

7^o. Mulets, taille de 1 m. 44 et au-dessus.

Les animaux au-dessous du minimum de taille et ceux qui sont atteints de tare ou finitivement refusés. (Les tares qui ne sont pas aux allures ne sont pas une cause de conclusion.)

Les propriétaires des animaux refusés sont dispensés pour l'avenir de les présenter à nouveau.

Les propriétaires qui ne présentent pas

leurs animaux peuvent être déferés aux tri-
bunaux et sont passibles d'une amende de 50
fr. à 1,000 fr. (art. 13 de la loi du 1^{er} août
1874). En conséquence, le président de la
commission, après avoir constaté l'absence
des animaux au moment de l'appel des pro-
priétaires de chaque commune dûment con-
voqués et avoir appelé de nouveau les man-
quants à la fin du classement concernant la
dite commune, établit, quand il y a lieu,
une déclaration et requiert la gendarmerie
de dresser un procès-verbal collectif de non-
comparution.

Les propriétaires non comparants, dont
les animaux sont exemptés d'après les indi-
cations de l'instruction ministérielle du 14,
et ceux qui prouvent que leurs chevaux
étaient vendus ou décédés avant le jour du
classement, ne sont pas l'objet de poursui-
tes. La gendarmerie fait des recherches à cet
effet et établit ensuite, dans tous les cas, un
procès-verbal individuel.

Tous les animaux qui n'ont pas été pré-
sentés au classement (qu'une amende ait
été prononcée ou non) seront compris d'of-
fice parmi ceux aptes au service de l'ar-
mée.

Chronique Locale et de l'Ouest.

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

9^e Corps d'armée. — Subdivision de région
de Tours.

AVIS. — Le Maire de la commune de
Saumur porte à la connaissance du public
que les hommes des trois cantons de Sau-
mur (Sud, Nord-Est et Nord-Ouest) de l'ar-
mée territoriale, appartenant aux classes de
1866, 1865 et 1864, sont invités à se rendre
les 13, 20 et 27 mai 1877, à Saumur, chef-
lieu de la brigade de gendarmerie, pour re-
cevoir du commandant de cette brigade leur
livret individuel, renfermant les titres dont
ils doivent être pourvus.

A Saumur, le 4^{er} mai 1877.

Le Maire, LECOY.

CHAMBRE DES NOTAIRES.

La Chambre des Notaires de l'arrondissement de
Saumur est composée ainsi qu'il suit pour l'année
1877-1878 :

MM.

LE BLAYE, notaire à Saumur, président.
TAUREAU, notaire à Doué, syndic.
HACAULT, notaire à Montreuil, rapporteur.
ROBINEAU, notaire à Saumur, secrétaire.
RENOU, notaire à Neuillé, trésorier.
ROULLEAU, notaire à Fontevault, et SALMON,
notaire à Doué, membres.

Dans la liste des jurés de la session des
assises de Maine-et-Loire, qui s'ouvre au-
jourd'hui lundi, nous remarquons les noms
suivants :

MM.

Juchault, Wolphange, propriétaire et
maire à Parçay (arrondissement de Baugé).
Taugourdeau, Armand, propriétaire à
Noël.
Pollard, Nicolas-Marie-Ambroise, colonel
en retraite à Saumur.
Thiffoine, Emile, propriétaire à Saumur.
Poitou, Edouard, propriétaire à Tigné.
D'Achon, Charles, propriétaire à Gennes.
Chauviré, Théophile, notaire à Saint-
Georges-des-Sept-Voies.

Nous lisons dans les journaux d'Angers :

Voici l'itinéraire de M^{gr} l'évêque d'Angers, pour
la visite de son diocèse, en 1877 (2^e PARTIE).

Les dates qui figurent au présent itinéraire in-
diquent les jours où la Confirmation sera donnée.

La réception de Monseigneur a lieu la veille,
à 5 heures du soir, dans la paroisse indiquée la
première en regard de la date.

Les autres noms sont ceux des paroisses qui
doivent se rendre au lieu de la station épiscopale,
pour les cérémonies de la confirmation.

Sauf les exceptions qui seraient commandées
pour les circonstances, la messe de Monseigneur
commencera chaque jour à huit heures précises et
sera suivie de la confirmation.

Dimanche 6 mai. — Départ d'Angers.
Lundi 7. — CUNAUT, Gennes, les Tuffeaux.
Mardi 8. — SAINT-FLORENT, Bagneux, Verrye.
Mercredi 9. — COURCHAMPS, Cizay, le Cou-
dray.
Jeudi 10 (Ascension). — Le matin, SAUMUR
(VISITATION), Saint-Nicolas, Rou, Distré. — Le
soir, SAUMUR (SAINT-PIERRE), Nantilly, Saint-
Lambert, Dampierre.

Vendredi 11. — LE PUY-NOTRE-DAME, Bros-
say, Saint-Macaire, le Vaudelney.
Samedi 12. — MÉRON, Montreuil-Bellay, Brézé.
Dimanche 13. — ANTOIGNÉ, Epieds.
Lundi 14. — VARRAINS, Chacé, Saint-Just,
Saint-Cyr.

Mardi 15. — TURQUANT, Parnay, Souzay.
Mercredi 16. — MONTMOREAU, Fontevault.
Jeudi 17. — VILLEBERNIER, Varennes-sous-
Montmoreau.

Vendredi 18. — BRAIN-SUR-ALLONNES, Al-
lonnes, la Breille, Russé, Vivy, Neuillé.
Samedi 19. — SAINT-CLÉMENT-DES-LEVÉES,
les Rosiers, Saint-Martin-de-la-Place.

Retour à Angers.

Pèlerinage de Candes. — Les fidèles de
Tours organisent un pèlerinage au tombeau
de saint Martin à Candes, pour dimanche
prochain 13 mai.

Ce pèlerinage sera présidé par M^{gr} l'Arche-
vêque de Tours.

Il s'effectuera de Tours à Chinon par le
chemin de fer de la Vendée, et de Chinon
à Candes par bateau à vapeur sur la Vienne.

Départ de Tours, le matin, 6 h. 30 ; arri-
vée à Chinon, 7 h. 55 ; départ de Chinon,
8 h. 30 ; arrivée à Candes, 9 h. 30.

Départ de Candes, le soir, 5 h. ; arrivée à
Chinon, 6 h. 30 ; départ de Chinon, 8 h. 10 ;
arrivée à Tours, 9 h. 30.

On travaille activement au chemin de fer
d'Angers-Laval. Le chiffre des ouvriers em-
ployés à la construction du pont qui tra-
verse la Maine, un peu au-dessus de Recu-
lée, a été élevé de 50 à 150 ces jours der-
niers.

(J. de Maine-et-Loire.)

Angers. — Le tribunal de police correc-
tionnelle a rendu samedi son jugement dans
l'affaire du *Courrier d'Angers*.

M. Henry de la Garde a été condamné à
800 fr. d'amende, M. Moncelet, gérant, à
50 fr. d'amende.

MM. de la Garde et Moncelet ont été con-
damnés solidairement aux dépens et à l'in-
sertion du jugement à la première page du
Courrier d'Angers.

Le *Courrier d'Angers* annonce qu'il sera
fait appel de ce jugement.

Tours. — Une revue de la brigade d'in-
fanterie, en garnison à Tours, a été passée
il y a quelques jours, sur le mail Béranger,
par M. le général Fauvart-Bastoul, pour
faire reconnaître, comme colonel du 32^e
de ligne, M. Lamy, dont nous avons annoncé
tout dernièrement la nomination.

La veille, M. le général en chef, comman-
dant le 9^e corps d'armée, a communiqué
aux troupes de la garnison de Tours un or-
dre du ministre de la guerre dans lequel M.
le général Berthaut transmet les félicitations
de S. M. la reine d'Angleterre, pour les hon-
neurs funèbres rendus à M. le feld-maréchal
sir John Fitz-Gerald.

L'usage des bouquets du 1^{er} mai. — La cou-
tume de planter des maïs, ou arbres fleuris,
est toujours en vigueur dans beaucoup de
campagnes. Une ballade provençale com-
mence ainsi : « *Voici lou djoli mè de mai, —
que lou galants plantant lou mai ! — N'en plan-
terai ion à ma mio ; — sera plus haut que sa
tiolino.* »

Traduction : « Voici le joli mois de mai,
— où les galants plantent le mai ! — J'en
planterai un à ma mie ; — il sera plus haut
que son toit. »

Dans la Bresse, le même motif est varié
de la manière suivante (nous supprimons le
poète) :

« Voici venu le joli mois, — l'alouette
plante le mai. — Voici venu le joli mois, —
l'alouette le plante ; — le coq prend sa volée,
— et la volaille chante. »

« Voici venu le joli mois ; — notre maî-
tre, le bonsoir ! — Voici venu le joli mois ;
— bonsoir donc notre maître ! — Vous plai-
rait-il de vous lever — pour nous bailler à
boire ? »

Très-pratiques, les Bressans !
Notre vieux Poitou a toujours, aussi lui,
conservé cette coutume, dit le *Journal de la
Vienne*, et dans bien des campagnes, surtout
dans les communes de Lhommaizé, Morthe-
mer, Saint-Martin-la-Rivière, Chauvigny,
Salles-en-Toulon et autres de l'arrondisse-
ment de Montmorillon, il n'est pas une seule
porte d'habitation où les jeunes gens des en-
vironnements savent qu'il y a une fille à marier
qui ne soit ornée par eux, pendant la nuit
du bouquet traditionnel pour fêter le pre-
mier jour du mois des fleurs.

Nous savons de source certaine que cette
coutume se renouvelle tous les ans, non-
seulement dans cet arrondissement, mais
encore dans beaucoup d'autres localités du
département de la Vienne.

Publications de mariage.

Joseph Desossard, propriétaire, de Bagneux
(veuf), et Adélaïde-Perriue Lauriou, sans profes-
sion (veuve), de Saumur.

Louis-Eugène Edouard, cordier, et Rosalie-
Jeanne-Marie Vincent, chapelière, tous deux de
Saumur.

Julien-Pierre-François Leroux, menuisier, de
Tours, et Marie-Louise Hattingen, sans profession,
de Saumur.

Alexandre Maingot, armurier, de Saumur, et
Marie-Louise Rouland, sans profession, de Mayenne.

Edouard-Alexis Méricord, employé de com-
merce, de Saumur, et Emilie Pommerais, coutu-
rière, même ville.

Prosper-Charles Béatrix, charron, de Saumur,
et Eugénie Masse, couturière, même ville.

UN CONSEIL A SUIVRE.

De toutes les maladies qui apportent leur conti-
gent au bulletin des décès, la plus commune, la
plus désespérante pour les familles, celle qui cha-
que jour occasionne la plus grande mortalité, c'est
assurément la phthisie pulmonaire. Jusqu'à présent
la science n'a encore trouvé aucun moyen certain
de guérison, et son rôle se borne à soulager les
phthisiques et à prolonger, à force de soins, leur
existence de quelques années. Chacun sait qu'on
recommande aux poitrinaires de passer l'hiver dans
les climats chauds et autant que possible dans le
voisinage des forêts de sapins, dont les émanations
ont une action si favorable sur les poumons. Mal-
heureusement bien des malades ne peuvent pas se
déplacer ; c'est spécialement à eux que cet article
s'adresse.

Des expériences faites d'abord à Bruxelles et re-
nouvelées depuis un peu partout ont prouvé que le
goudron, qui est un produit résineux du sapin, a
une action des plus remarquables et des plus heu-
reuses sur les malades atteints de phthisie et de
bronchite.

C'en est assez déjà pour que ce produit mérite de
fixer l'attention des malades. Mais il faut bien se
persuader que c'est surtout au début de la mala-
die qu'il faut prendre le remède. Le moindre rhume
peut dégénérer en bronchite ; aussi convient-il,
pour en tirer le plus grand profit possible, de se
mettre au traitement du goudron dès que l'on com-
mence à tousser. Cette recommandation est d'au-
tant plus utile, que beaucoup de poitrinaires ne se
doutent même pas de leur maladie et se croient
seulement atteints d'un gros rhume ou d'une lé-
gère bronchite alors que la phthisie est déjà dé-
clarée.

Le goudron s'emploie sous forme d'eau de gou-
dron. Autrefois on mettait du goudron dans le fond
d'une carafe, on remplissait avec de l'eau qu'on
agitait deux fois par jour, pendant une semaine,
avant de l'employer ; on obtient ainsi un produit
peu actif, très-variables dans ses effets et d'un goût
âcre et désagréable. Aujourd'hui on trouve chez
tous les pharmaciens, sous le nom de *Goudron de
Guyot*, une liqueur très-concentrée de goudron qui
permet de préparer instantanément, au moment du
besoin, une eau de goudron très-limpide, très-aro-
matique et d'un goût assez agréable. On en verse
une ou deux cuillerées à café dans un verre d'eau
et on peut ainsi obtenir à volonté une eau de gou-
dron plus ou moins chargée de principes aromati-
ques et d'un prix minime, à ce point, qu'un flacon
du prix de 2 francs peut servir à préparer dix à
douze litres d'eau de goudron. Du reste, une ins-
truction détaillée accompagne chaque flacon.

C'est avec le *Goudron de Guyot* que les expé-
riences ont été faites dans sept hôpitaux et hospices de
Paris, ainsi qu'à Bruxelles, à Vienne et à Lis-
bonne.

M. Guyot prépare aussi des petites capsules ron-
des de la grosseur d'une pilule, qui, sous une
mince couche de gélatine, contiennent du goudron
de Norvège pur de tout mélange. Cette forme peut
être recommandée aux personnes qui ont de l'aver-
sion pour l'eau de goudron ou que leur position
appelle à voyager fréquemment. Deux ou trois cap-
sules de Goudron de Guyot au moment du repas
remplacent facilement l'usage de l'eau de goudron.
Chaque flacon du prix de 2 fr. 50 contient 60 cap-
sules ; c'est assez dire à combien peu revient le
traitement par les capsules de goudron de Guyot :
dix à quinze centimes par jour.

Lorsqu'un rhume sera déjà ancien, ou lorsqu'on
voudra obtenir un effet plus rapide, il conviendra
de suivre le traitement par les capsules de goudron
en même temps que l'on prendra de l'eau de gou-
dron aux repas et au moment de se coucher. Ce
double traitement dispense de l'emploi des tisanes,
pâtes et sirops, et, le plus souvent, le bien-être se
fait sentir dès les premières doses.

Dépôt à Saumur, pharmacies Besson, Perdriau,
et dans la plupart des pharmacies.

Dernières Nouvelles.

Paris, 7 mai, 8 heures, matin.
Le *Journal officiel* publie une déclaration
de neutralité du gouvernement français, et
informe tout Français qui y contreviendrait
qu'il perdrait la protection du gouverne-
ment.

Hier, l'Union républicaine a discuté dans
sa réunion la mise à exécution de la loi de
1828 prononçant l'expulsion des jésuites.
La Turquie a envoyé un ultimatum à la
Roumanie. La Perse demande Bagdad à la
Turquie.

Pour les articles non signés : P. GODRY.

Théâtre de Saumur.

TROUPE DU GRAND-THÉÂTRE D'ANGERS, SOUS LA
DIRECTION DE M. EM. CHAVANNES.

LUNDI 7 mai 1877.

Le Baptême du Petit Oscar

Comédie-vaudeville en 5 actes, du Palais-Royal,
par MM. E. Grangé et V. Bernard.

Le spectacle commencera par :
Une Tempête dans un verre d'eau,
comédie en 1 acte (du Théâtre-Français), de Léon
Gozlan.

Bureaux à 7 h. 1/2 ; rideau à 8 h.

Sommaire du MAGASIN PITTORESQUE
(avril 1877), à 60 centimes par nu-
méro mensuel. — Quai des Grands-Au-
gustins, 29, à Paris.

Texte.

Le Traîneau ; une Famille au Salon. — La Rose
de Jéricho. — Sienné : la Loge des Marchands. —
Ancien édit contre les ivrognes. — Visage fardé.
— Les Cinquante pas du roi. — Portraits par Jean
Cousin. — Les Murailles de Tauris. — Le Papier
au Japon. — La Grand'mère. — Serrurerie du
moyen âge. — John Bull et Jonathan. — Une Vue
du Valais, à Sion. — Conseils à un jeune officier.
— Lutte de femmes. — La Côte d'Amalfi. — Car-
peaux, détails biographiques. — Contre les vani-
teux : un Parent pauvre. — Formes de civilité au
dernier siècle. — Deux examens de conscience,
par Epictète. — Rôtissoire automatique. — Chaire
à prêcher à Saint-Thégonnee (Finistère). — Les
Emeraudes. — Les Idées confuses. — Algérie :
Bugeaud. — Le Pordenone. — Des sonneries élec-
triques.

Gravures.

Le Traîneau, par Monginot. — La Rose de Jé-
richo, fermée et ouverte (2 gravures). — Un des
Bancs de la Loge des Marchands, à Sienné. — Ma-
rie Cousin, fille de Jean Cousin, et Jean Bouvyer
II, beau-frère de Jean Cousin. — Murailles de
Tauris. — Marteau de la maison de Jac-
ques Cœur, à Bourges. — L'Eglise de Valère, à
Sion (Valais, Suisse). — Lutte de femmes d'après
Pinelli. — Grotte de Saint-Christophe, à Amalfi.
— Fontaine de l'avenue de l'Observatoire, à Paris,
par Carpeaux. — Watteau, statue par Carpeaux. —
Rôtissoire automatique. — Chaire à prêcher dans l'é-
glise de Saint-Thégonnee (Finistère). — Environs
d'Alger : Village de Bugeaud, près de la porte Bab-
el-Oued. — Un Dessin à la sépia du Pordenone, à
la galerie des Offices de Florence. — Des Sonne-
ries électriques (4 fig.).

Purgatif et Dépuratif économique,
efficace, facile à prendre, les *Pilules écossaises*
de CAUVIN se trouvent dans toutes les phar-
macies. 30 pilules, 2 fr.

Refusez les contrefaçons.
— N'acceptez que nos boîtes en fer blanc, avec
la marque de fabrique *Revalescière Du Barry*,
sur les étiquettes.

SANTÉ A TOUS sans méde-
cine, sans purges et
sans frais, par la délicieuse farine de Santé dite

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puis-
sant reconstituant du sang, du cerveau, de la
moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os ; elle
rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil ra-
fraîchissant, combattant depuis trente ans avec
un invariable succès les mauvaises digestions
(dyspepsies), gastrites, gastro-entérites, gastral-
gies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatu-
sités, ballonnement, palpitations, diarrhée,
dysenterie, gonflement, étourdissements, bour-
donnement dans les oreilles, acidité, pituite,
maux de tête, migraines, surdité, nausées,
et vomissements après repas ou en grossesse,
douleurs, aigreurs, congestions, inflammations
des intestins et de la vessie, crampes et spasmes,
insomnies, fluxions de poitrine, chaud et froid,
toux, oppression, asthme, bronchite, phthisie
(consomption), dardres, éruption, abcès, ulcé-
rations, mélancolie, nervosité, épuisement, dé-
périssement, rhumatisme, goutte, fièvre, grippe,
rhume, catarrhe, laryngite, échauffement, hys-
térie, névralgie, épilepsie, paralysie, les acci-
dents du retour de l'âge, scorbut, chlorose, vice
et pauvreté du sang, ainsi que toute irritation et
toute odeur fétide en se levant, ou après cer-
tains plats compromettants : oignons, ail, etc.,
ou boissons alcooliques, même après le tabac ;
faiblesses, sueurs diurnes et nocturnes, hydro-
pisie, gravelle, rétention, les désordres de la
gorge, de l'haleine et de la voix, les maladies des
enfants et des femmes, les suppressions, le
manque de fraîcheur et d'énergie nerveuse.

Egalement préférable au lait, à la panade et à
la nourrice, elle est, pour élever les enfants, par
excellence, le seul aliment qui garantit contre
tous les accidents de l'enfance.

Elle raffermis les chairs des personnes affaiblies ou boursoufflées. Quatre fois plus nutritive que la viande, sans échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. — 88,000 cures, y compris celles de Madame la Duchesse de Castles-tuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angle-terre, M. le docteur professeur Wurzer, etc., etc.

Cure N° 89,625.

Avignon, 18 avril 1876.

Que Dieu vous rende tout le bien que vous m'avez fait. La Revalessière Du Barry m'a guéri, à l'âge de 61 ans, d'une maladie épouvantable de vingt ans. — J'avais des oppressions les plus terribles et faiblesses à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. Contre toutes ces angoisses, tous les remèdes, avaient échoué; la Revalessière m'en a sauvé complètement en six semaines.

BOREL, née CARBONNETY, rue du Balai, 11.

Cure n° 62,476.

Sainte-Romaine-des-Mes (Saône-et-Loire). Monsieur, — Dieu soit béni, la Revalessière Du Barry a mis fin à mes dix-huit années de souffrances de l'estomac et des nerfs, de faiblesses et de sueurs nocturnes. J. COMPARET, curé.

Certificat N° 69,719.

HYDROPIE, RÉTENTION. — Trois personnes en sont radicalement guéries. Pour les toux gagnées par un refroidissement, elle les arrête à la minute; pour les rétentions d'urine et les maux d'estomac, elle produit le meilleur effet et chasse à mélancolie. LANGEVIN, curé.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalessière enlèvent toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant ou après certains plats compromettants: oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques, même après le tabac. En

boîtes de 4, 7 et 60 francs. — La Revalessière chocolatée rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 c.; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 60 fr.; ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 52 et 60 fr. franco.

Le chocolat le plus pur est

La Perfection de Chocolat Du Barry.

Prix: 1/4 kil. sans vanille, 1 fr. 90 c.; avec vanille, 2 fr. 40 c., dégagé des germes et de tout irritant, il est plus agréable, plus digeste et nutritif, sans échauffer. Il reste liquide dans la tasse, preuve de sa parfaite pureté. — Tout chocolat qui s'épaissit est falsifié d'amidon ou fécula indigeste. — Dépôt à Saumur, chez M. COMMON, rue Saint-Jean; M. GONDRAND, rue d'Orléans; M. BESSON, successeur de M. TEXIER; M. NORMANDINE, rue St-Jean; M. J. RUSSON, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co, 26, place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris. (653)

CHEMIN DE FER DE POITIERS

Service d'hiver, 5 mars

Départs de Saumur:		Arrivées à Poitiers:	
6 h. 20 m. matin.	11 - 20 -	10 h. 30 m.	4 - 30 -
1 - 30 - soir.	7 - 40 -	9 - 30 -	9 - 30 -
		11 - 41 -	11 - 41 -

Départs de Poitiers:

5 h. 50 m. matin.	10 - 45 -	9 h. 37 m.	3 - 10 -
12 - 30 - soir.	6 - 15 -	7 - 10 -	7 - 10 -
		11 - 18 -	11 - 18 -

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 5 MAI 1877.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	67	40	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	562	50	»	Canal de Suez	605	»	»
4 1/2 %	97	»	»	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p.	660	»	»	Crédit mobilier esp.	400	»	»
5 %	102	90	»	Crédit Mobilier	125	1	25	Société autrichienne	427	50	»
Obligations du Trésor, t. payé.	480	»	»	Crédit foncier d'Autriche	443	»	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	927	»	»	Charentes, 500 fr. t. p.	240	2	50	Orléans	327	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	479	75	1	Est	597	50	»	Paris-Lyon-Méditerranée	325	»	»
1865, 4 %	500	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée	990	»	»	Est	319	»	»
1869, 3 %	367	50	»	Midi	750	»	2	Nord	329	»	»
1871, 4 %	361	»	»	Nord	1235	»	»	Ouest	324	50	»
1875, 4 %	473	75	»	Orléans	1007	50	»	Midi	322	»	»
1876, 4 %	474	75	»	Ouest	620	»	»	Charentes	258	75	»
Banque de France	3185	»	»	Vendée, 500 fr. l. p.	»	»	»	Vendée	180	»	»
Comptoir d'escompte	637	50	»	Compagnie parisienne du Gaz	1195	»	10	Canal de Suez	512	50	»
Crédit agricole, 200 f. p.	280	»	»	C. gén. Transatlantique	385	2	50				
Crédit Foncier colonial, 300 fr.	330	»	»								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'hiver, 25 décembre)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin, express	6 - 45 -	
9 - 1 -		
1 - 36 -		
4 - 10 -		
7 - 15 -		
10 - 37 -		

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin, direct	8 - 21 -	
9 - 40 -		
12 - 40 -		
4 - 44 -		
10 - 28 -		

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, part à 10 heures 15 minutes du matin.

Etudes de M. V. LE RAY, avoué, et de M. MÉHOUS, notaire, à Saumur.

VENTE DE BIENS D'INTERDIT.

A VENDRE UNE MAISON

Située au Bourg-Neuf, commune de Varrains,

ET SES DÉPENDANCES ET DEUX ARES DE VIGNES

Aux Lumois, commune de Varrains;

Le tout appartenant à M. Florent Chevallier, interdit, actuellement à Sainte-Gemmes-sur-Loire.

L'adjudication aura lieu en l'étude et par le ministère de M. MÉHOUS, notaire à Saumur, le dimanche vingt-sept mai mil huit cent soixante-dix-sept, à midi.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartient:

Qu'en exécution d'un jugement rendu sur requête, par le tribunal civil de Saumur, du douze avril mil huit cent soixante-dix-sept, enregistré, ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de l'interdit Florent Chevallier, tenu le dix mars mil huit cent soixante-dix-sept, sous la présidence de M. le juge de paix du canton sud de Saumur;

A la requête, poursuite et diligence de M. Etienne Nau, propriétaire-cultivateur, demeurant à Varrains, agissant comme tuteur dudit Florent Chevallier, interdit, fonction à laquelle il a été nommé, suivant délibération dudit conseil de famille, en date du treize janvier mil huit cent soixante-dix-sept, ayant M. Le Ray pour avoué;

En présence ou en l'absence, après qu'il aura été dûment appelé:

De M. Pierre Cholet, propriétaire-cultivateur, demeurant à Brézé, au nom et comme subrogé-tuteur dudit Florent Chevallier;

Il sera, aux jour, lieu et heure sus-indiqués, en l'étude de M. Méhous, notaire à Saumur, commis à cet effet, procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles ci-après.

DÉSIGNATION.

1^{er}. Une maison, située au Bourg-Neuf, commune de Varrains, composée de deux chambres à cheminées, anti-chambre à côté, grenier sur le tout; une petite grange et une écurie à côté, faisant face auxdites chambres; une cour entre lesdits bâtiments, assujettie au passage de M. François Pasquier; un petit jardin, contenant un arc cinquante centiares, joignant au midi M. Seigneur et M. François Pasquier; deux caves, dont l'une est sous le terrain de M. Seigneur. Dans la plus grande, il existe un pressoir en fer muni de ses accessoires et une petite cuve.

2^{es}. Deux ares de vignes, aux Lumois, commune de Varrains.

MISES A PRIX.

Le premier immeuble ci-dessus dé-

signé sera vendu sur la mise à prix de dix-neuf cents francs, ci. 1,900 fr. Le deuxième, sur celle de cent quinze francs, ci. 115 »

Total des mises à prix: deux mille quinze francs, ci. 2,015 fr.

S'adresser, pour tous renseignements, soit à M. LE RAY, avoué, poursuivant la vente, soit à M. MÉHOUS, notaire, commis pour y procéder.

Saumur, le quatre mai mil huit cent soixante-dix-sept.

Signé: LE RAY.

Enregistré à Saumur, le mai mil huit cent soixante-dix-sept, folio case Reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, double décime compris.

(253) Signé: L. PALUSTRE.

MAISON A LOUER

PRÉSENTEMENT, Avec Jardin, Cour, Remises et Ecurie.

Rue de la Chouetterie, n° 11.

S'adresser à M. BIGEAU, qui l'habite. (179)

A LOUER UNE JOLIE MAISON

Occupée par le commandant Dutilh. S'adresser rue du Pavillon, 5.

COMMUNE D'ARTANNES.

AVIS

Le Maire de la commune d'Artannes donne avis qu'en exécution des articles 5 et 6 de la loi du 3 mai 1844, le plan parcellaire des terrains nécessaires à l'établissement, sur Artannes, du chemin vicinal de la Motte à Saint-Just-sur-Dive, sur les propriétés de M. Victor Ducamp, propriétaire à Saumur, sera déposé à la Mairie d'Artannes, pendant huit jours, à partir du mercredi 9 mai.

Pendant ce délai, tous les intéressés pourront en prendre connaissance, faire et présenter toutes leurs observations.

Artannes, le 4 mai 1877.

Le Maire, F. BOUTIN.

(259)

MAISON ET BEAUX JARDINS A LOUER

Situés rue Notre-Dame.

Entrée en jouissance de suite. S'adresser à M. GUILLEMÉ, papetier, rue Saint-Jean. (248)

A VENDRE

UN BON CHIEN D'ARRÊT, bien dressé, âgé de trois ans.

S'adresser à M. GIRAULT, boulanger, rue Nationale. (195)

Commission, Consignation, Représentation.

L'Agence vinicole de la rue Royale-Saint-Honoré, n° 25 (Madelaine Paris) Agence de commission et de locations, en rapports continus avec les étrangers; maisons meublées, pensions de famille, etc.

Offre à MM. les Négociants en vins et spiritueux, producteurs, bons expéditeurs, son concours actif, sérieux, avec offices de dégustations; situation exceptionnelle pour écouler leurs marchandises auprès d'une clientèle de premier ordre. 585)

FARINE VIENNOISE

FLEUR DE GRUAU

P. DESCHAMPS

Usine à vapeur, 107, rue de La Chapelle, à Paris

MARQUE DÉPOSÉE

Cette FARINE VIENNOISE, d'une préparation toute spéciale, rend de grands services à la consommation et à tous usages culinaires, elle s'emploie avec succès pour toutes les Saucés et Pâtisseries.

Contenant beaucoup plus de Gluten que toute autre farine, elle est par conséquent bien plus nutritive, tout en possédant une finesse de goût, une blancheur et un rendement supérieurs.

La Farine viennoise facilite l'allaitement insuffisant, et est très-recommandée par les Médecins pour la nourriture des Enfants en bas-âge, dont elle constitue l'aliment le plus sain, le plus naturel, le plus nutritif, et surtout le moins coûteux.

Elle offre une économie de 20 % et absorbe beaucoup plus d'eau. Cette Farine se vend par paquets de 250 gram., 500 gram. et de 1 kil. Se trouve chez M. PLEUVRY, boulanger, rue d'Orléans, à Saumur. Un seul essai convaincra de sa qualité exceptionnelle.

Exiger la marque P. DESCHAMPS. (260)

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet. Hôtel-de-Ville de Saumur, le 18

H. OUDIN FRÈRES, ÉDITEURS POITIERS 4, RUE DE L'ÉPERON, 4. PARIS 68, RUE BONAPARTE.

EN VENTE CHEZ MM. MILON ET FILS SAUMUR

PRÉCIS D'HISTOIRE SUR LA VILLE ET LES

POSSÉDÉES DE LOUD

Un beau volume in-18 jésus, 2 francs.

Ancienne Maison PAUL GUÉRIN

TOILES J. PICHON, Suc^r MOUEN ET CALICOTS 9, place de la Bilange, 9, SAUMUR

en tous genres. SAUMUR

Volant donner de l'extension à sa maison, M. PICHON vient d'acquiescer à un coupleur sortant d'une des premières maisons de la ville, à la confection des chemises sur mesure, à la blouse, à la chemise, à la nanelle, caleçons, etc.

BLANCHISSERIE DE NEUF

Procédés du professeur Armand Schaffer et Co.

Pour obtenir de la raideur et un semblant de glacé aux draps, chemises, linge, on emploie ordinairement l'amidon cru et le borax, ce qui est très-inconvenient, il est souple, glacé et raidit en séchant; la poussière et la transpiration n'attaque que l'apprêt, et le tissu se conserve mal.

LAGALL DENTISTE A SAUMUR

Quai de Limoges, 70, Elève de M. Victor LANGERON

CHIRURGIEN-DENTISTE A BORDEAUX, Reçu par la Faculté de Médecine de Montpellier.

SOINS DE BOUCHE EXCEPTIONNELS EN TOUS GENRES EXTRACTION DES DENTS

Prothèse dentaire et Redressement des Dents aux Enfants

M. LAGALL est constamment chez lui et se rend à domicile. Le cabinet est ouvert de 7 heures du matin à 8 heures du soir, quai de Limoges, 70, à Saumur.

DÉLICIEUX APÉRITIF ALGÉRIEN

Tonique et Hygiénique Supérieur à tous Bitters connus 1^{re} médaille à toutes les Expositions OR À PARIS, PROGRÈS À VIENNE

DANS TOUS LES CAFÉS

Entrepôt gén^l en France et l'Étranger BOULEVARD NATIONAL, 26 & 28, MARSILLE

AMER PICHON

Saumur, imprimerie de P. GODET. Certifié par l'imprimeur sous signé.